

Les convocations ont été déposées individuellement, par le Policier Municipal, le 5 octobre 2017 au domicile de chacun des élus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

En préambule du Conseil Municipal, Mme le Maire invite M Faverjon à lire la question des Elus de l'opposition relative aux informations portées à la connaissance des Elus.

Mme le Maire fait lecture de la réponse apportée par le contrôle de légalité, la Sous-Préfecture de la Tour du Pin et validée par M le Sous-Préfet.

Présents : Mmes et Mrs : E. MICHAUD, F. DURAND, F. ROESCH, G. TORRES, JP. WIRTH, A. PONCELET, L. BEILLON, C. COCAT, A. IANNONE, E. DUJARDIN, E. MOLLARD, G. FAVERJON, S. TONEGHIN, S. MAISONNEUVE, C. BINET

Absents excusés : Mmes et Mrs : F. LOVENO (pouvoir à A. PONCELET), MD. BROHET (pouvoir à F. ROESCH), ML. GONCALVES (pouvoir à E. MICHAUD), J. COUVIDOUX (pouvoir à C. COCAT), S. DEJEAN (pouvoir à E. DUJARDIN), N. PEQUAY (pouvoir à F. DURAND), M. MOTTARD (pouvoir à A. IANNONE), M. DONCIEUX (pouvoir à L. BEILLON), M. MUSANO (pouvoir à C. BINET), P. LENFANT (pouvoir à JP. WIRTH) C. CHELALI (pouvoir à G. TORRES), A. GUGLIELMI (pouvoir à S. TONEGHIN)

Secrétaire : Alexandra PONCELET

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver les compte-rendus des séances précédentes du Conseil Municipal,

Vu les compte-rendus du Conseil Municipal des 10 mai et 30 juin 2017 adressés aux Conseillers Municipaux le 5 octobre 2017,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions,

APPROUVE les compte-rendus des Conseils Municipaux des 10 mai et 30 juin 2017.

Questions :

Mme Toneghin demande s'il est possible de noter le nom des personnes ayant votées contre et/ou s'étant abstenues, comme cela se fait dans certaines communes.

Mme le Maire précise que nous vérifierons d'abord s'il est possible légalement de le faire.

Mme Toneghin demande s'il y a 2 votes ou 1 seul.

Mme le Maire précise qu'il n'y a qu'un seul projet de délibération donc 1 seul vote.

Arrivée de M Martial DONCIEUX

DECISIONS DU MAIRE

En application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de Délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014

31-mars-17	Choix de Mme Sylviane PINHEDE - 38 PONT DE BEAUVOISIN	Mission de Maîtrise d'Œuvre - Rénovation de l'Eglise de Demptézieu	Montant H.T 9 208.60 €
------------	--	--	---------------------------

24-mai-17	Choix de Mme Sylviane PINHEDE - 38 PONT DE BEAUVOISIN	Mission de Maîtrise d'Œuvre - Mise en accessibilité PMR de la Mairie	Montant H.T 36 000 €
09-juin-17	Choix de l'Entreprise Perticoz - 38 SAINT-SAVIN	Travaux de busage du fossé sur la voirie du chemin de Beauvarnais	Montant H.T 3 913 €
07-juil-17	Choix de Home Construction - 38 SAINT-SAVIN	Mission de Maîtrise d'Œuvre - Rénovation et mise en accessibilité PMR - Maison Pisé	Montant H.T 12 362.40 €
07-juil-17	Choix de l'entreprise CORES - 45 SAINT JEAN LE BLANC	Déplacement d'un préfabriqué	Montant H.T 40 180 €
02-août-17	Choix de l'entreprise GACHET TP - 38 CHAMPIER	Travaux de réfection partielle de voirie - Chemin du Mollard	Montant H.T 25 295 €
21-août-17	Choix de la société SOGERES - 69 LYON	Fourniture et la livraison de repas en liaison pour les 3 restaurants scolaires	Montant H.T Déjeuner enfant de maternelle: 2,28 € Déjeuner enfant primaire: 2,38 € Déjeuner adulte: 2,38 €
22-sept-17	Choix de la SPLA SARA - 38 L'Isle d'Abeau	Mission AMO HQU pour la construction de locaux scolaires, périscolaires et associatifs	Montant H.T 86 787.50 €

Arrivée de Mme Marie Laure GONCALVES

POLE ENFANCE :

1-APPROBATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

2-LANCEMENT DE LA PROCEDURE POUR LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DE L'EQUIPE DE MAITRE D'ŒUVRE

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Savin a engagé des études de programmation pour la création d'une cantine scolaire sur le site de la Maison « Boulud » en 2015, puis portant en 2016 sur la restructuration complète du Groupe Scolaire maternelle de la commune.

Suite au préprogramme remis par le bureau d'études AtisPhalène en 2015, le groupement SARA / Initial Consultants / eEgénie retenu après appel d'offres a étudié et chiffré un projet global consistant à démolir les préfabriqués, la maison « Boulud » et la paroisse, transformer l'école maternelle en bâtiment d'accueil des TAP, recréer sur le site une nouvelle école maternelle et créer un restaurant scolaire pour les maternelles et les primaires. Ce projet global étant trop onéreux, la commune a demandé à ces prestataires de mettre la priorité sur le restaurant scolaire et les 2 salles d'activités, tout en démolissant la maison « Boulud ».

Un Programme Technique Détaillé a été rédigé en ce sens, et présenté en Comité de Pilotage, décrivant une opération de déconstruction-reconstruction présentant les caractéristiques suivantes :

- Démolition de la maison « Boulud » ;
- Construction d'un bâtiment contenant le restaurant scolaire (une salle pour la cantine des maternelles et une salle pour la cantine de l'école élémentaire) ainsi que 2 salles d'activités. Des locaux associés (sanitaires, cuisines etc...) sont également construits ;
- Aménagement des accès et abords de cet ouvrage.

Il est à noter que dans ce scénario, la cantine de l'école élémentaire peut être utilisée comme 3^{ème} salle

d'activités.

L'enveloppe allouée à ce projet est estimée à 2 170 000 € TTC environ, comprenant les coûts des travaux de démolition et de construction mais également l'ensemble des frais et prestations associés à ce projet (Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, assurances, diagnostics et frais divers).

Madame le Maire propose de valider ces principes et d'engager, sur la base de ce Programme Technique Détaillé, la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui se chargera de concevoir le projet architectural et technique correspondant.

Le coût prévisionnel de la prestation de maîtrise d'œuvre se situant en dessous du seuil européen de 209 000 € HT, c'est une procédure adaptée qui sera mise en œuvre. Néanmoins, afin de permettre au Comité de Pilotage de faire son choix entre plusieurs projets, il est proposé de mettre en œuvre une procédure avec remise de prestations :

- Choix de plusieurs candidats sur références,
- Remise aux concurrents d'un dossier de consultation complet,
- Choix d'un projet parmi les propositions dessinées par les concurrents, et possibilité de négociation avec le lauréat,
- Indemnisation des concurrents non retenus au terme de la procédure.

Les membres du Comité de Pilotage se réuniront alors pour choisir 3 candidats après présentation par l'équipe d'AMO d'une analyse des candidatures reçues. Puis, ils se réuniront à nouveau pour étudier les prestations remises par les candidats (analysées préalablement par l'AMO) et ainsi classer les prestations. L'organisation d'une audition avec les 3 équipes pourra être décidée.

Une négociation sur les honoraires s'engagera finalement avec l'équipe de maîtrise d'œuvre la mieux classée.

Les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de la consultation bénéficieront chacun d'une prime de 7 500 € HT. L'indemnité du lauréat constituant une avance sur honoraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par, 26 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

DECIDE

D'APPROUVER le programme technique détaillé et l'enveloppe financière prévisionnelle affectés sur une opération de déconstruction-reconstruction présentant les caractéristiques suivantes et pour un montant de 2 170 000 euros TTC :

- Démolition de la maison « Boulud » ;
- Construction d'un bâtiment contenant le restaurant scolaire (une salle pour la cantine des maternelles et une salle pour la cantine de l'école élémentaire) ainsi que 2 salles d'activités. Des locaux associés (sanitaires, cuisines etc...) sont également construits ;
- Aménagement des accès et abords de cet ouvrage.

D'AUTORISER Madame le Maire à engager la procédure de choix du maître d'œuvre : procédure adaptée avec remise de prestation,

D'AUTORISER le Comité de Pilotage à procéder au choix des candidats admis à remettre une prestation,

D'AUTORISER le Comité de Pilotage à auditionner les 3 candidats admis à concourir, et de présenter l'analyse de leur travail au Conseil Municipal,

D'APPROUVER le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir soit 7 500 € HT.

Questions :

Un débat, assez animé, s'ensuit sur la communication ou non communication des éléments aux Elus. Interventions de plusieurs Elus souhaitant donner leur avis.

M Durand demande si les Elus de l'opposition connaissent l'effectif des cantines. Ils précisent que c'est en moyenne 180 enfants par jour, il est donc nécessaire de construire rapidement ce pôle enfance.

M Maisonneuve émet l'idée d'une projection de ce projet.

M Torres : les élus doivent et peuvent aussi venir chercher les infos et certains le font très bien.

Mme Toneghin précise qu'ils doivent venir pendant les heures d'ouvertures et c'est difficile.

Ms DURAND et TORRES exprime leur mécontentement en signalant qu'ils sont toujours disponible.

Mme le Maire rajoute qu'aucun Adjoint n'a jamais refusé de les recevoir et exprime aussi son mécontentement face à l'absence de réponse ou de présence de certains élus de l'opposition lors de réunions, de manifestations et des commémorations.

Un débat s'enclenche aussi sur le déroulement des commissions communales et l'absence de questions ou de réponses des élus. M Durand s'est proposé à plusieurs reprises d'apporter des éléments, il n'a jamais eu de retour. Mme Iannone intervient également et s'étonne que le discours de M Faverjon revienne à chaque conseil.

Franck Roesch rappelle aussi que les ordres du jour de la commission Bâtiments Voiries sont donnés avant et qu'il était possible de demander des explications sur ce bâtiment. De plus, et concernant les échanges faits avec les élus, par exemple, un plan a été mis en place pour le PLU, il a été soumis à M Faverjon, qui n'a pas pris la peine de répondre.

Concernant la commission Urbanisme, M Wirth précise que cela ne peut se faire qu'au moment d'un dépôt d'actes régis par les règles d'Urbanisme.

Mme le Maire demande que l'on revienne sur le projet de Délibération.

Pas de question sur l'aspect technique de ce projet ou sur le fond de la délibération.

Arrivée de Mme Florence LOVENO

SMABB - APPROBATION DU CONTRAT VERT ET BLEU DE LA VALLEE DE LA BOURBRE

Madame le Maire expose à l'Assemblée que, dans le but d'améliorer la mise en cohérence des gouvernances et des politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire, d'agriculture et de cadre de vie, supports d'un développement harmonieux du territoire, les élus du bassin de la Bourbre ont décidé en 2015 de s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel et pragmatique : le Contrat vert et bleu. En effet, au regard du cumul d'enjeux dont le territoire fait l'objet, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) rhônalpin, adopté en juillet 2014, identifie « la vallée de la Bourbre de la plaine de l'Est lyonnais aux terres froides » comme un secteur prioritaire d'intervention sur lequel l'objectif est de faire émerger une démarche opérationnelle en faveur de la trame verte et bleue.

Le SMABB, en concertation et en partenariat avec les neuf intercommunalités principales du territoire (devenues cinq intercommunalités¹, suite aux fusions au 1er janvier 2017), s'est proposé pour être la structure porteuse de ce projet, dans ses phases préalable puis de mise en œuvre. Les modalités d'organisation et de coproduction de ce travail ont été validées dans une convention de mutualisation présentée lors du Conseil Communautaire du 9 février 2016.

Depuis mai 2016, c'est donc plus de trente organismes, acteurs et partenaires qui ont dressé un diagnostic mutualisé de la trame verte et bleue sur le bassin pour définir le projet politique du Contrat vert et bleu sur la période 2017-2022. Validé par le comité de pilotage du 8 mars 2017, ce projet identifie l'enjeu majeur du Contrat vert et bleu : garantir la fonctionnalité de la trame verte et bleue en faveur de la biodiversité sur la vallée de la Bourbre. Pour y répondre, il définit deux orientations politiques à long terme déclinées en 8 grands objectifs :

Maintenir les continuités écologiques fonctionnelles :

- Conserver les Zones humides Stratégiques de Bassin (ZSB) du SAGE Bourbre ;
- Préserver les cours d'eau en bon état écologique ;
- Aider les pratiques agricoles favorables au maintien des éléments supports de la trame verte;
- Pérenniser la protection des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ;

Améliorer et restaurer les continuités écologiques dégradées :

- Restaurer les continuités Nord-Sud fragmentées par l'A43 et le développement urbain de la vallée de la Bourbre ;
- Poursuivre les actions de restauration des milieux aquatiques et associés ;

¹ Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et 4 Communautés de Communes (Les Vals du Dauphiné, les Balcons du Dauphiné, Bièvre Isère, Est Lyonnais)

- Restaurer les secteurs de faible naturalité ;
- Restaurer la trame noire, en accompagnement de la trame verte et bleue.

Afin de répondre à ces grands objectifs, 46 actions ont été sélectionnées et validées, pour un montant total de 6 486 799 € TTC réparti comme suit :

Partenaires financiers	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL
Agence de l'eau RMC	959 584 €	47%	1 085 864 €	53%	2 045 448 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	978 137 €	80%	242 909 €	20%	1 221 047 €
Fonds européen : FEDER	852 847 €	34%	1 643 724 €	66%	2 496 572 €
Département de l'Isère	42 009 €	53%	36 825 €	47%	78 834 €
SMABB en tant que financeur action n°44	- €	0%	19 720 €	100%	19 720 €
Maitres d'ouvrage en auto-financement	662 467 €	63%	388 778 €	37%	1 051 245 €
dont coûts indirects de fonctionnement (taux forfaitaires de 30% pour l'AERMC, 20% pour le FEDER et 15% pour la Région)	- €		- 392 977 €		- 392 977 €
dont coût supplémentaire pour le SMABB qui ne récupère que partiellement la TVA, à savoir le FCTVA de 16,404% (différence de 3,596%) et est subventionné sur le HT	- 33 089 €		- €		- 33 089 €
TOTAL	3 461 956 €	53%	3 024 843 €	47%	6 486 799 €

L'action qui nous concerne, l'action 21 est de « Réaliser 11 passages à petite faune sur la route communale du lac Clair sur les deux sites d'écrasement à proximité » dont le coût total est estimé à 159 720 € TTC. Elle est directement fléchée vers une maîtrise d'ouvrage assurée par la Commune. Cette action bénéficiera d'un taux de subvention de 80% accordé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau RMC, le Département de l'Isère et/ou l'Europe, pour une dépense maximale à la charge de la commune estimée à 26 620 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par, 26 voix pour, 0 voix contre et 1abstention,

APPROUVE le projet de Contrat vert et bleu et son plan d'actions pour la période 2017/2022 ;

APPROUVE la maîtrise d'ouvrage Commune pour l'action fléchée comme telle dans le Contrat vert et bleu, intitulée 21-TRA, pour un montant maximal d'autofinancement de 26 620 € TTC pour la période 2017-2022.

SOLLICITE toute subvention éligible dans le cadre du projet au taux maximal auprès des financeurs potentiels

AUTORISE Madame le Maire à lancer toutes les démarches administratives nécessaires à ce projet.

Questions :

M Wirth précise également que le contrat Vert et Bleu doit être pris en compte lors de l'élaboration du PLU, pas ce point précisément mais dans sa globalité.

M Faverjon indique que ce point ayant été vu en réunion, il le soutient totalement.

M Doncieux : je ne soutiens pas ce projet, et je l'avais déjà précisé lors des réunions.

Mme Toneghin demande la définition de « Agence de l'eau RMC »

M Durand : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

**NOMINATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU BOURG
DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que pour optimiser la gestion du budget communal, maintenir l'équilibre financier et afin de réaliser les opérations d'investissement inscrites au Budget Primitif 2017, il est nécessaire de demander des subventions, notamment auprès d'organismes ou Associations.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Compte-tenu de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2017 validant des travaux d'investissements sur les bâtiments municipaux,

Compte-tenu de l'engagement de la commune sur le devoir de mémoire et l'importance des actions menées par l'ancien Maire, M Joseph ABEL, ancien résistant, décoré de la croix de guerre 14/18 avec citation, médaillé de la France libérée, de la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur et de la Palme d'officier d'Académie,

Considérant que M Joseph ABEL est à l'initiative de la construction de l'école élémentaire du Bourg,

Entendu Madame le Maire qui expose que la Commune va déposer un dossier de demande de subvention auprès du Souvenir Français pour la :

- Nomination de l'école élémentaire du Bourg, pour un montant total estimatif de 3 245€ TTC décomposé comme suit :
 - Marbrerie - Plaque commémorative : 485.00€ TTC
 - Métallerie - Signalétique : 2 760.00€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par, 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter du Souvenir Français l'octroi d'une subvention pour le dossier suivant :

- Nomination de l'école élémentaire du Bourg, pour un montant total estimatif de 3 245€ TTC décomposé comme suit :
 - Marbrerie - Plaque commémorative : 485.00€ TTC
 - Métallerie - Signalétique : 2 760.00€ TTC

DIT que la somme relative à ces travaux est inscrite au Budget

Questions :

Mme Toneghin demande des précisions sur le montant des devis.

M TORRES : - un devis pour la plaque rappelant son titre

- l'autre pour la plaque avec son nom et un portrait

Mme le Maire présente M Jean Paul HUBERT, Fils de cœur de M Joseph ABEL.

Questions orales de l'Opposition conseil municipal du 13 Octobre 2017

- Avenir de la Poste :

Depuis la réunion du 6 juillet, la direction de la poste a-t-elle donné plus de précisions sur son choix : fermeture définitive ou réduction des heures d'ouverture ?

Quelle est la position de la Commune sur ce dossier ?

Lors de la réunion du 6 juillet, il avait été évoqué une possible consultation de la population sur ce sujet : est ce toujours d'actualité ?

Si le choix de fermeture est entériné, est il envisagé des actions telles qu'une pétition auprès de la population, manifestation pour interpeller la population, la presse ?

Mme le Maire apporte la réponse aux Elus en présentant le questionnaire qui va être soumis aux habitants et en précisant que celui-ci sera distribué en même temps que la gazette. Celui-ci a été élaboré par le groupe de travail du 6 juillet dernier.

Clôture de la séance à 20h25